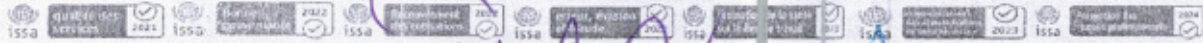


CNPSCaisse Nationale de Prévoyance Sociale
Vous ne serez jamais seul**NSIF**National Social Insurance Fund
You will never live alone

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

COMMUNIQUE N° 36 /25/DG/CNPS DU 19 AOUT 2025

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 10/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/25 DU 24 JUIN 2025
RELATIF AU REMPLACEMENT DES MOTEURS DES PISCINES ET A LA REHABILITATION
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES TOUR DU WOURI, ZENITH 1 ET 2**

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert n° 10/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/25 du 24 juin 2025 pour le remplacement des moteurs des piscines et la réhabilitation des installations électriques des immeubles Tour du Wouri, Zénith 1 & 2 est déclaré infructueux, les deux (02) soumissionnaires enregistrés étant tombés sous le coup des critères éliminatoires.

Par conséquent, lesdits soumissionnaires sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission.

Yaoundé le **19 AOUT 2025**Ampliations

- PCA
- DFC
- DECT
- DAG
- CIPM-BEC
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono



*Noël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame*



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 446 /25/DG/CNPS DU 19 AOÛT 2025

déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert n° 10/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/25 du 24 juin 2025, pour le remplacement des moteurs des piscines et la réhabilitation des installations électriques des immeubles Tour du Wouri, Zénith 1 & 2

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU la Résolution n° 37/2022/PCA du 05 août 2022 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) ;
- VU l'Appel d'Offres National Ouvert n° 10/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/25 du 24 juin 2025 ;
- VU le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres administratives, techniques et financières ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles en sa session du 04 août 2025.

DECIDE :

Article 1^{er}. - L'Appel d'Offres National Ouvert n° 10/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/25 du 24 juin 2025, pour le remplacement des moteurs des piscines et la réhabilitation des installations électriques des immeubles Tour du Wouri, Zénith 1 & 2 est déclaré infructueux, les deux (02) soumissionnaires enregistrés étant tombés sous le coup de critères éliminatoires.

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM-BEC
- DFC
- DAG/SM
- DECT
- Archives



Noël Alain Olivier Mekulu
Mwenda Akame